



19, rue des fiefs  
BP 19113  
79061 NIORT Cedex 09

## TAXE D'APPRENTISSAGE

### ET SI NOUS DEVENIONS PARTENAIRES ?

Environ 300 jeunes diplômés – **vos futurs salariés** – sortent chaque année de notre établissement.

- ✚ lycée Professionnel (80 élèves de Bac Professionnel)
- ✚ Lycée Général et Technologique (100 élèves issus de bacs technologiques, 120 étudiants de BTS).

Tout au long de leur scolarité, ces jeunes ont été formés sur des équipements de technologie innovante financés partiellement par la taxe d'apprentissage. Ci-dessous quelques exemples d'achats pédagogiques :



Robot programmable piloté  
en wifi



Rouleuse asymétrique  
croqueuse



Drone piloté par Ipad

Cette contribution est due par toute entreprise disposant d'au moins un salarié et correspond à 0,68% de sa masse salariale. Nous sommes habilités à percevoir celle-ci dans le cadre de la formation initiale et par apprentissage.

La confirmation de votre confiance par votre implication financière auprès de notre institut et pour nous essentielle dans le cadre des nouvelles règles de répartition issues du décret du 28 août 2014.

Vous pouvez adresser votre participation financière à l'organisme collecteur de votre choix (OCTA), en précisant comme bénéficiaire le lycée Paul Guérin.

- lycée Professionnel, code RNE : 0790043T
- lycée technologique, code RNE : 0790024X

Patrick Coulongeat, Chef de Travaux se tient à votre disposition pour de plus amples informations.

☎ 05 49 34 22 15 ou ✉ [patrick.coulongeat@ac-poitiers.fr](mailto:patrick.coulongeat@ac-poitiers.fr)

**« La taxe d'apprentissage est une opportunité pour développer notre partenariat »**